

## Les Amis de la Forêt de Soignes

Société Royale fondée en 1909  
Association sans but lucratif  
n° 410689189  
Rue Jan Blockx 14/8  
1030 Bruxelles (Schaerbeek)



## De Vrienden van het Zoniënwoud

Koninklijke vereniging gesticht in 1909  
Vereniging zonder winstoogmerk  
nr. 410689189  
Jan Blockxstraat 14/8  
1030 Brussel (Schaerbeek)

Le 9 mars 2017

Bureau bruxellois de la planification  
Perspective. Brussels, Stratégie territoriale  
Enquête publique PRDD  
Rue de Namur, 59  
1000 Bruxelles

### AVIS DES AMIS DE LA FORET DE SOIGNES SUR LE PROJET DE P.R.D.D.

Nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents dans le cadre de l'enquête publique et nous vous faisons part de nos remarques et observations. Nous notons certaines omissions, un besoin de mise à jour de certaines données et études, ainsi que des contradictions dans plusieurs objectifs.

Contrairement à ce que mentionne le RIE, le plan Nature n'est plus un projet à l'enquête publique, mais il a été adopté par le Gouvernement le 14 avril 2016.

Le RIE et l'évaluation appropriée des incidences semblent ignorer la parution des arrêtés de désignation des 24 septembre 2015 et 14 avril 2016 des 3 ZSC Natura 2000 de la RBC, avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces et les moyens pour y parvenir.

L'Ordonnance Nature n'est pas évoquée dans le projet de PRDD.

La prise en compte de la sauvegarde des espaces verts de haute valeur biologique devrait être considérée comme prioritaire.

Nous voulons attirer l'attention sur un fait inquiétant : l'accumulation actuelle depuis ces derniers mois, des projets de promoteurs immobiliers sur toutes les zones de lisières de la forêt de Soignes non encore bâties :

- Cinq projets d'ensembles de constructions de grands gabarits aux abords de la forêt et de Tenreuken, à Watermael-Boitsfort et Auderghem, au sein du maillage vert entre 3 stations Natura 2000 de la ZSC I. \*1
- Le projet, au Coin du Balai, de deux grands blocs d'appartements, entre les stations Natura 2000 toutes proches de la forêt et du Plateau de la Foresterie.
- Le projet de construction dans la zone de lisière du Rouge-Cloître (refusé).
- Le projet reporté Oak Tree d'un grand ensemble de constructions dans la zone de lisières de la drève de Bonne Odeur (Auderghem).
- Le projet de pôle récréatif dans la zone de lisière de l'ancien hippodrome de Boitsfort, en site Natura 2000.

\*1 : Cette zone, actuellement la plus menacée par les projets de constructions, au sein du maillage vert entre 3 stations Natura 2000, figure sur la carte 3 (cahier des cartes, P. 14, Maillage vert 2) comme « Zone de Protection et de Revalorisation des Sites semi-naturels ».

Toutes ces demandes de permis pour des sites d'implantations voisins sont introduites et examinées séparément (saucissonnage). L'absence de vision globale fait que les rapports d'incidences sur l'environnement, les notices d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, les études de mobilité, de l'imperméabilité des sols, des pollutions de l'air, de l'eau, des effets sur la biodiversité, sur le bruit, les paysages, la qualité de la vie dans le voisinage, ... ne peuvent être crédibles. Chaque projet semble ignorer les projets voisins alors que leurs incidences éventuelles se combinent.

Parmi les nombreuses propositions du PRDD signalées dans l'Introduction, figure notamment (P. 40) la construction de Tours iconiques isolées ou groupées dans la vallée de la Woluwe et au Campus universitaire de Woluwé, c'est-à-dire dans les stations Natura 2000 de la ZSC I Natura 2000 ou à leurs lisières!

Si tous ces projets dans les zones des lisières aboutissaient, ils enfermeraient le massif forestier dans un mur de constructions, cela entraînerait la fin de l'écosystème de la forêt de Soignes. Il est avéré que la fragmentation, l'isolement des milieux naturels est une des causes principales de l'érosion accélérée actuelle de la biodiversité (perte de biodiversité génétique des populations suivie de disparition des espèces).

## Axe 1. Stratégie 2. Proposer une densification maîtrisée 2.2. Renforcement de la structure urbaine :

Le projet de PRDD prévoit entre autres la construction en bordure des espaces verts existants, afin de profiter des dégagements offerts. On prévoit la construction de tours iconiques régionales de grande hauteur. Cela risque fortement de plonger de nombreux espaces verts dans l'ombre, d'y modifier le micro climat local, d'y créer des courants d'air, de détruire les paysages. Cela ouvre la porte à la spéculation immobilière sur l'ensemble du territoire et en particulier aux abords des espaces verts, ce qui risque de leur être fatal. Le projet de PRDD prévoit l'implantation de tours iconiques d'ampleur régionale sur 5 axes « dessinant les lignes de crêtes et de vallées » et d'en grouper dans 7 périmètres sans préciser les critères qui ont conduit à ces choix.

Nous ne pouvons pas accepter ce genre de projets et demandons qu'ils soient retirés du PRDD.

Comme mentionné dans le RIE (p. 307), « L'homogénéité de gabarits imposée actuellement sera cassée progressivement sans stratégie paysagère globale ou structuration de la ville ».

En particulier, la vallée de la Woluwe ne peut, avec ses nombreuses stations Natura 2000, être choisie pour l'implantation de ces tours iconiques. Cette vallée est un axe de migration des oiseaux et des chauves-souris. Les bâtiments élevés présentent un risque majeur pour les oiseaux et pour les chauves-souris (espèces menacées, protégées par la directive européenne Faune, Flore, Habitats) : collisions, perturbation des migrations des chiroptères entre leurs gîtes et leurs lieux de chasse que sont les pièces d'eau et les milieux ouverts de la vallée.

Cela casserait les réseaux écologiques et serait en contradiction avec les objectifs développés dans la Stratégie 7- Préserver le Patrimoine naturel régional.

Les Amis de la Forêt de Soignes encouragent la reconnexion des paysages et des sites naturels fragmentés par le réseau routier ( & 6.2.3 de l'axe 2 du projet de PRDD, P. 68). Des infrastructures devraient être mises en place pour renforcer la connexion des sites : haies et passages fauniques, bermes arborées, écoducs, renforcement des lisières, éclairages adaptés...

Certains sites méritent à ce titre une attention particulière : la forêt de Soignes, le site de Pede et du Vogelenzang, les espaces verts de Laeken et alentours, le bois du Laerbeek et la vallée du Molenbeek à Jette et Ganshoren, pour n'en citer que quelques uns.

Par conséquent, les Amis de la Forêt de Soignes s'opposent à un élargissement du Ring (1 2.5.de l'axe 4, p. 105). En effet, cela couperait le maillage écologique, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur de la capitale ce qui compromettrait la réussite des points 6.3 et 6.4 de l'axe II du projet de PRDD. L'élargissement du Ring aggraverait la pollution de l'air et de l'eau, le bruit, la pollution lumineuse... Il agirait comme une pompe attirant davantage de voitures et camions aux dépens d'une politique de développement des transports en commun.

L'élargissement du Ring au nord-ouest de Bruxelles aurait de graves conséquences sur la zone spéciale de conservation Natura 2000 de la vallée du Molenbeek et du bois du Laerbeek (ZSC n° III, désignée par l'Arrêté bruxellois du 14 avril 2016). Nous constatons que le point 6.4 de l'axe II ne mentionne pas cette ZSC et qu'elle n'apparaît pas, ni dans « les grands pôles verts » (P. 69) ni dans l'illustration (P. 70).

Les Amis de la Forêt de Soignes rappellent qu'il est capital de respecter l'intégrité des zones Natura 2000. Détériorer un de ces sites constituerait un dangereux précédent qui menacerait toutes les autres zones de conservation du pays.

Dans le même ordre d'idées, nous appréhendons les conséquences, pour l'avenir de la forêt de Soignes, d'une série de propositions contenues dans le PRDD (P. 81). Elles concernent le plateau de la Foresterie à Boitsfort; le pôle récréatif de l'ancien hippodrome de Boitsfort; la zone de lisière des Dames Blanches à Woluwe St Pierre; le Moensberg; la gare de Boitsfort; le site Delta et ses abords.

Nous envisagerons ces problèmes dans le cadre de l'examen de la notice d'évaluation des incidences.

#### La Notice d'Evaluation des Incidences :

4.1.1. , 4.1.2. : Les descriptions des réserves naturelles et des réserves forestières devraient être mises à jour et complétées, de même que la cartographie. La description de la réserve forestière du Grippensdelle est incomplète. Il manque toute la partie située au nord-ouest de la chaussée de La Hulpe. Un écoduc devra relier ces deux parties de la réserve forestière.

P 76, tableau 5-1 : Nous relevons les principales menaces et la vulnérabilité auxquelles les habitats et les espèces cibles des zones protégées doivent faire face. C'est le cas en forêt de Soignes et aux abords : pression récréative, urbanistique; fragmentation des habitats; pollutions, bruit, compactage du sol; la présence de connexions entre les zones protégées est indispensable à leur bon état écologique. Cependant, la carte 5.2, P 77 du maillage vert et des zones protégées n'est pas très claire.

P. 79 : « L'objectif du PRDD ne présenterait pas à proprement parler de menaces pour les zones protégées existantes, celui-ci ne visant à priori aucun développement d'équipements au sein de zones naturelles protégées » ? (Proposition de RER vélo au sein du massif de la forêt de Soignes, de constructions au sein de la station Natura 2000 du Plateau de la Foresterie ?). Mais le développement d'équipements dans les lisières de ces zones protégées, à proximité rapprochée de celles-ci, peut en coupant le maillage vert indispensable, contribuer à la fragmentation progressive des milieux et aboutir finalement à la dégradation des écosystèmes, c'est-à-dire provoquer une érosion accélérée de la biodiversité. Comme le rappelle d'ailleurs la Note : « Les zones naturelles ne peuvent être vues comme des îles solitaires... »

P. 81 : Des sites spécifiques et de seconde couronne seraient menacés d'un « développement immobilier » :

le Plateau de la Foresterie, station 5 Natura 2000 de la ZSC I. On ne peut conditionner la gestion, l'entretien des zones Natura 2000 et de la biodiversité à leur disparition partielle par abandon au marché de la construction. Ce serait un précédent inacceptable. Cela ouvrirait la porte à tous les abus, à la fragmentation des derniers milieux naturels.

La gestion des stations Natura 2000 de la Région doit dépendre du programme de gestion de Bruxelles-Environnement (IBGE). Rappelons d'autre part que les associations de conservation de la nature collaborent à la gestion de zones naturelles protégées depuis des dizaines d'années, avec des volontaires, dans des sites naturels privés et publics.

Pour la forêt de Soignes, le nouveau plan de gestion de la ZSC I Natura 2000 est en cours de finalisation. \*2

La zone de lisière des Dames Blanches : nous craignons également des nuisances sur la ZSC I « telles qu'une augmentation de la pression anthropique, des perturbations lumineuses et sonores » et, encore une fois, l'enfermement de la forêt dans un carcan de constructions qui consacre la perte des échanges de populations des espèces par fragmentation du maillage.

Le pôle récréatif de l'Hippodrome de Boitsfort, inclus dans la ZSC I : nous craignons également une perte directe d'habitat, une augmentation trop importante de la pression anthropique avec perturbation de la faune, perturbations lumineuse et sonore. Les nuisances sont déjà présentes actuellement et constatées dans les faits.

Le pôle récréatif du Rouge-Cloître ? Il s'agit d'un site Natura 2000 avec réserves naturelles d'un haut intérêt biologique, réserve forestière ; site d'intérêt historique et architectural classé ZICHEE. On ne peut mettre ces fonctions en péril.

\*2 : Le Plateau de la Foresterie figure en Zone de Renforcement de la Connectivité du Réseau écologique, sur la carte 3 du Cahier des cartes, P. 14, Maillage vert 2.

Concernant les prévisions pour le projet Delta, quel sera l'impact sur la ZSC I ? Perte directe d'habitat ? Morcellement?, lors de la création des infrastructures nécessaires au développement des pôles stratégiques, dans la traversée de la forêt et dans ses abords ? Le PRDD propose la localisation d'un parking de dissuasion en zone de lisière de la forêt, drève de Bonne Odeur, là où devrait s'implanter le projet actuellement reporté Oak Tree de grand complexe d'immeubles de bureaux, hôtel et logements ... ?

Réaliser le réseau « RER vélo » en forêt de Soignes ! On parle de piste bétonnée de 4 m de largeur où l'entretien et la gestion de l'infrastructure cyclable devrait être constant, en ce compris la propreté et le déneigement (pollution assurée par les produits de déneigement)... Faudra-t'il abattre des arbres pour éviter la chute de branches ? Et le dérangement de la faune protégée vulnérable, les nuisances sonores, lumineuses, au sein du massif forestier ?

5.444. Cluster 4 : modification du morcellement des habitats et de l'effet barrière :

« Renforcer et mettre en œuvre le maillage vert (ajouter « et bleu ») et relier le maillage vert (« et bleu ») bruxellois aux territoires extérieurs à Bruxelles ». Favoriser une coopération interrégionale. « Les différentes actions seraient mises en œuvre sur base d'une planification préétablie des corridors écologiques nécessaires aux différentes zones naturelles protégées de la RBC. Il est indispensable d'avoir des liens entre les différentes populations et habitats d'espèces pour permettre notamment un brassage des patrimoines génétiques et l'accès aux sources de nourriture. Prévoir la mise en place d'écoducs dans les projets d'infrastructures ». C'est là ce que nous demandons depuis des années.

P.114 et P.115 : Résumé des recommandations

Nous appuyons les recommandations, en proposant de les appliquer aussi à l'ensemble des zones vertes de haute valeur biologique.

Cartes AO : Pôle de développement de seconde couronne. Carte 2 : Grandes ressources foncières et Carte 3 : Maillage vert et bleu

8. Pôle « Gare de Boitsfort » : il engloberait le Parc Tournay-Solvay, station Natura 2000 IA.3 et site classé !

Concernant les projets relatifs aux Campus universitaires:

2. Campus VUB Laerbeek : menaces sur la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 III, notamment sur les stations Natura 2000 du Bois du Laerbeek et ses réserves naturelles ?

4. Campus UCL Woluwé : contradiction évidente. Un périmètre pour tours iconiques groupées qui englobe la Réserve naturelle du Hof-ter-Musschen, station Natura 2000 IB.11

En contradiction avec la carte 3 du Maillage vert et bleu.

Le Rapport d'Incidences sur l'Environnement RIE : est fort intéressant, entre autres au niveau des chapitres concernant les incidences sur la Biodiversité, Faune et Flore, concernant le Plan Régional Nature. Et dans certaines recommandations, telle la proposition de définir des conditions d'implantation et d'intégration pour les tours d'ampleur régionale : prévoir une étude paysagère, etc... en vue d'imposer une étude d'incidences de ces projets.

Etant données la complexité et les contradictions du projet de PRDD, nous aurions dû disposer de plus de temps pour examiner ces documents.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée,

Dr Jacques Sténuit  
Président  
j.stenuit@hotmail.be

Michel Maziers  
Secrétaire Général